

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE NORMANDIE

Pôle Etat

Pôle d'Evaluation Domaniale

Adresse : 21 Quai Jean Moulin

76037 ROUEN CEDEX

BALF : drfip76.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Sylvie BREHARD

Téléphone : 02.32.18.93.86

06.18.45.02.13

Réf. LIDO : **2019-76540V1726**

Le 06/11/2019

La directrice régionale des finances publiques

à

Ville de ROUEN

Département de l'Urbanisme et de l'Habitat

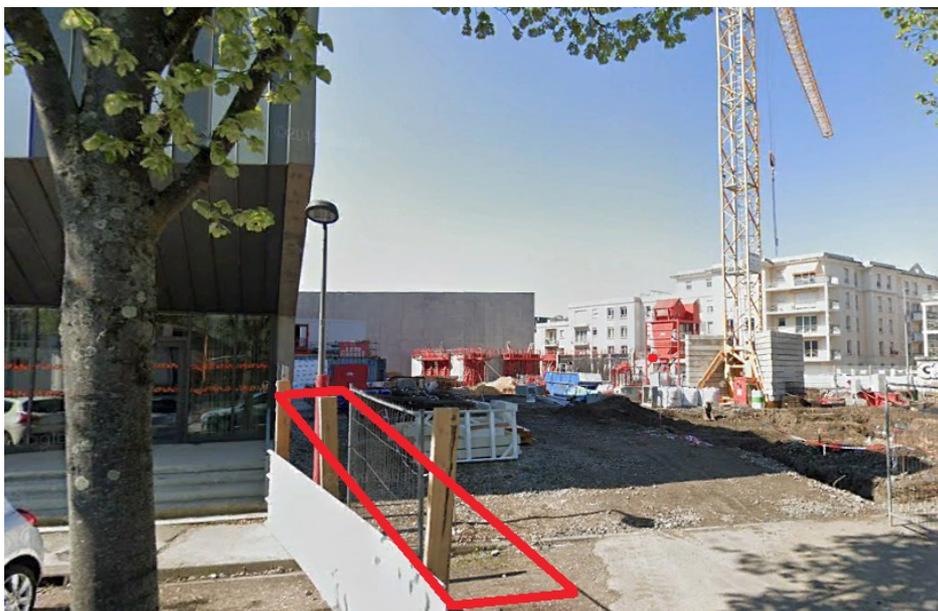
Service Stratégie et Action Foncières

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE
RAPPORT D'ÉVALUATION**

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN

ADRESSE DU BIEN : BOULEVARD DE L'EUROPE - ROUEN

VALEUR VÉNALE : 6 720 €



1 - SERVICE CONSULTANT

Ville de Rouen

Affaire suivie par : *Pascale SIMON*

2 – Date de consultation

Date de réception : 29/10/2019

Date de visite : /

Date de constitution du dossier « en état » : 29/10/2019

Estimations antérieures

/

11 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Conformément au dossier 2018-76540V0521 relatif au terrain constructible (parcelle ND 105 de 2 900 m²) évalué à la valeur de 1 392 380 €, cette emprise de 14 m² peut être estimée sur la base de 480 €/m² sol soit à **6 720 €** avec marge de 10 %.

12 – DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité de l'avis est fixée à

12 mois

18 mois

13 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

P/LA DIRECTRICE REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
et par délégation



Sylvie BREHARD
Inspecteur des Finances Publiques